



# Annexe au Référentiel Rénovation Responsable

Bâtiments existants :  
maisons individuelles  
et bâtiments collectifs  
d'habitation

Version Mars 2024

Cette annexe vise à préciser les modalités d'obtention des options :

« [Attestation BBC Rénovation 2009](#) » et « [Attestation HPE Rénovation 2009](#) » .

## Attestation BBC Rénovation 2009

Cette option permet de justifier l'atteinte d'un niveau équivalent à l'ancien label BBC Effinergie Rénovation 2009 défini dans l'arrêté du 29 septembre 2009 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « haute performance énergétique rénovation » et les Règles techniques Effinergie rénovation du 8 novembre 2011.

### Modalités d'attribution

L'obtention de l'option « Attestation BBC Rénovation 2009 » est conditionnée par :

- Le respect des prescriptions obligatoires par poste clé du bâtiment du référentiel Rénovation Responsable (réf. PRO 1525) ;
- Le respect des prescriptions ci-dessous :

### PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES – ATTESTATION BBC RENOVATION 2009

INDICATEURS	EXIGENCES
<b>Performance énergétique et environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilans énergétiques initial et projeté réalisés selon la méthode de calcul Th-C-E ex.</li> <li>• <math>Cep \leq 80 \text{ kWhep/m}^2 \cdot \text{an}^{(1)}</math> à l'état projeté.</li> </ul>
<b>Perméabilité à l'air du bâtiment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mesure de perméabilité à l'air du bâtiment doit être réalisée à réception des travaux de rénovation (pas de valeur cible, la perméabilité mesurée <sup>(2)</sup>, exprimée par le coefficient Q4Pa-surf, doit être inférieure ou égale à la valeur utilisée dans le bilan thermique projeté).</li> </ul> <p><b>Attention</b>, l'opérateur de la mesure de la perméabilité à l'air du bâtiment doit être indépendant des acteurs de la rénovation.</p>
<b>Production locale d'électricité</b>	<p>En cas de production locale d'électricité et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• production d'<b>ECS totalement ou partiellement électrique</b>, alors  <math>Cep \leq 80 \cdot (a+b) + 35 \text{ kWhep}/(\text{m}^2 \cdot \text{an})</math> et <math>Ubât \leq Ubât_{\text{max}} - 30 \%</math></li> <li>• production d'<b>ECS non électrique</b>, alors  <math>Cep \leq 80 \cdot (a+b) + 12 \text{ kWhep}/(\text{m}^2 \cdot \text{an})</math> et <math>Ubât \leq Ubât_{\text{max}} - 30 \%</math></li> <li>• pour un <b>bâtiment collectif</b> équipé de productions d'<b>ECS différentes selon les logements</b>, alors  <math>Cep \leq 80 \cdot (a+b) + X \text{ kWhep}/(\text{m}^2 \cdot \text{an})</math> et <math>Ubât \leq Ubât_{\text{max}} - 30 \%</math>  avec <math>X = (35 \cdot S1 + 12 \cdot S2) / (S1 + S2)</math>  S1 étant la surface habitable des logements équipés d'une production d'eau chaude sanitaire totalement ou partiellement électrique, S2 étant la surface habitable des logements équipés d'une production d'eau chaude sanitaire non électrique.</li> </ul> <p><b>Attention</b>, les Cep ci-dessus s'entendent <b>avant déduction de la production locale d'électricité</b>.</p>

(1) Les valeurs limites de consommation énergétique conventionnelle ci-dessus sont à moduler en fonction des coefficients de localisation géographique (coefficient a) et d'altitude (coefficient b). Elles sont donc à multiplier par (a + b). Les valeurs de ces coefficients a et b sont détaillées page 5.

(2) Mesure effectuée conformément à la norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application FD P50-784. Elle doit être réalisée par un opérateur autorisé par le ministère en charge de la Construction (retrouvez toute l'information sur la procédure d'autorisation sur le site : <https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/>)

### POINTS DE VÉRIFICATION – ATTESTATION BBC RENOVATION 2009

INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
<b>Performance énergétique et environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification dans le calcul à l'état projeté <sup>(1)</sup> de l'atteinte du niveau de performance visé.</li> <li>• Vérification de la cohérence des bilans énergétiques Th-C-E-ex aux états initial et projeté <sup>(1)</sup> sur la base :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- du descriptif du projet à l'état initial <sup>(1)</sup> ;</li> <li>- du programme de travaux <sup>(1)</sup> ;</li> <li>- des plans <sup>(1)</sup> de masse et des niveaux métrés, coupes et façades du projet ;</li> <li>- des bilans énergétiques 3CL-DPE 2021 aux états initial et projeté <sup>(1)</sup>.</li> </ul> </li> </ul> <p>En cas de Titre V Opération, courrier d'agrément <sup>(1)</sup> signé par le directeur de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) ainsi que du dossier technique <sup>(1)</sup> validé par la commission Titre V.</p>		
<b>Perméabilité à l'air du bâtiment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification de la valeur de perméabilité prise en compte dans le calcul.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture par le demandeur et/ou son représentant du test de perméabilité justifiant de la valeur saisie dans le calcul.</li> </ul>
<b>Production locale d'électricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification du droit à consommer selon la production d'ECS en cas de production locale d'électricité.</li> </ul>		

(1) Document à joindre au dossier technique de demande de certification.

### Attestation HPE Rénovation 2009

Cette option permet de justifier l'atteinte d'un niveau équivalent à l'ancien label HPE Rénovation 2009 défini dans l'arrêté du 29 septembre 2009 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « haute performance énergétique rénovation ».

#### Modalités d'attribution

L'obtention de l'option « Attestation HPE Rénovation 2009 » est conditionnée par :

- Le respect des prescriptions obligatoires par poste clé du bâtiment du référentiel Rénovation Responsable (réf. PRO 1525) ;
- Le respect des prescriptions ci-dessous :

PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES – ATTESTATION HPE RENOVATION 2009	
INDICATEURS	EXIGENCES
<b>Performance énergétique et environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilans énergétiques initial et projeté réalisés selon la méthode de calcul Th-C-E ex.</li> <li>• <math>Cep \leq 150 \text{ kWhep/m}^2.\text{an}^{(1)}</math> à l'état projeté.</li> </ul>

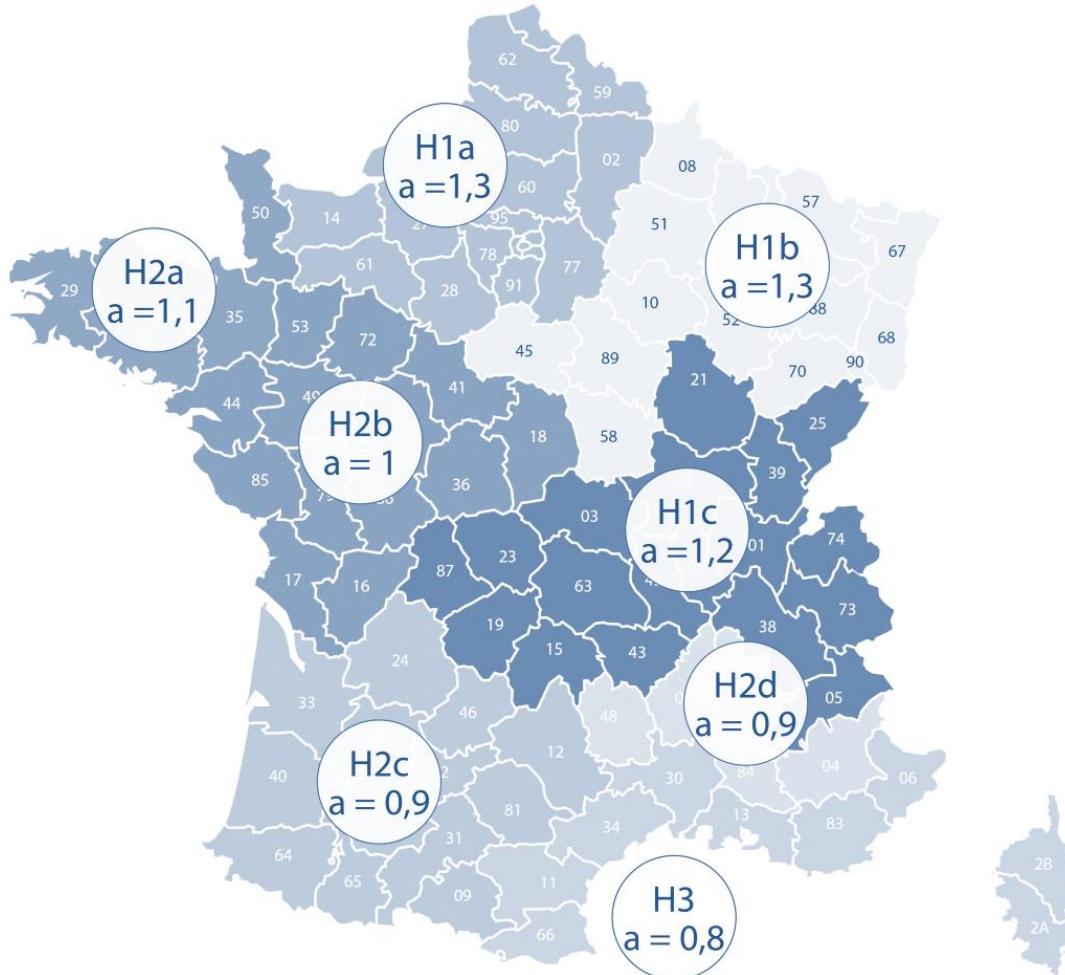
(1) Les valeurs limites de consommation énergétique conventionnelle ci-dessus sont à moduler en fonction des coefficients de localisation géographique (coefficient a) et d'altitude (coefficient b). Elles sont donc à multiplier par (a + b). Les valeurs de ces coefficients a et b sont détaillées en annexe, page 5.

POINTS DE VÉRIFICATION – ATTESTATION HPE RENOVATION 2009			
INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
<b>Performance énergétique et environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification dans le calcul à l'état projeté <sup>(1)</sup> de l'atteinte du niveau de performance visé.</li> <li>• Vérification de la cohérence des bilans énergétiques Th-C-E-ex aux états initial et projeté <sup>(1)</sup> sur la base :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- du descriptif du projet à l'état initial <sup>(1)</sup> ;</li> <li>- du programme de travaux <sup>(1)</sup> ;</li> <li>- des plans <sup>(1)</sup> de masse et des niveaux métrés, coupes et façades du projet ;</li> <li>- des bilans énergétiques 3CL-DPE 2021 aux états initial et projeté <sup>(1)</sup>.</li> </ul> </li> </ul> <p>En cas de Titre V Opération, courrier d'agrément <sup>(1)</sup> signé par le directeur de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) ainsi que du dossier technique <sup>(1)</sup> validé par la commission Titre V.</p>		

(1) Document à joindre au dossier technique de demande de certification.



## Carte des zones climatiques de France



Altitude	Coefficient « b »
Altitude < 400 m	0
400 m < Altitude < 800 m	0,1
Altitude > 800 m	0,2

## Association Promotelec

Immeuble Le Fox  
1 place Victor Hugo  
92411 Courbevoie cedex

### Retrouvez-nous :

sur nos sites internet :

[www.promotelec.com](http://www.promotelec.com)

[www.promotelec-services.com](http://www.promotelec-services.com)

sur les réseaux sociaux :



Créée en 1962, Promotelec est une association loi 1901 d'intérêt général engagée en faveur d'un habitat confortable en toutes saisons : sécurisé, adapté, connecté, durable et bas carbone

#### Acteurs du bâtiment



#### Institutionnels et associations de consommateurs



#### Acteurs de l'électricité

